

**Ecole primaire :**

- Téléphone : (226) 25 33 32 40
- Mail : [secretariat.primaire@lfse.org](mailto:secretariat.primaire@lfse.org)

**Lycée :**

- Téléphone : (226) 25 31 27 63
- Mail : [annick.salomon@aefe.fr](mailto:annick.salomon@aefe.fr)  
[secretariat.lycee@lfse.org](mailto:secretariat.lycee@lfse.org)

Site Internet : [www.lfse.org](http://www.lfse.org)

**DEMANDE D'INSCRIPTION ET ADMISSION 2023/2024**

**DEMANDE D'INSCRIPTION**

*Les inscriptions au LFSE pour l'année 2023-2024 sont à présent ouvertes. Vous trouverez ci-joint tous les documents nécessaires à votre demande d'inscription :*

- *Fiche individuelle d'inscription*
- *Pièces obligatoires à fournir*
- *Règlement financier*

*Vous pouvez compléter ces documents et nous les retourner par voie numérique :*

- [secretariat.lycee@lfse.org](mailto:secretariat.lycee@lfse.org) ou [annick.salomon@aefe.fr](mailto:annick.salomon@aefe.fr) pour des inscriptions à partir de la classe de 6<sup>e</sup>
- [secretariat.primaire@lfse.org](mailto:secretariat.primaire@lfse.org) pour des inscriptions de la petite section à la classe de CM2

*Vous pouvez également venir nous déposer les dossiers dûment complétés au secrétariat du lycée ou de l'école primaire.*

*Vous pouvez enfin passer retirer ces documents :*

- *Au secrétariat du lycée de 07h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h30*
- *Au secrétariat de l'école primaire de 07h30 à 12h30*

**Attention : une demande d'inscription n'est pas une admission définitive**

**ADMISSION DEFINITIVE**

*Nous rappelons que l'inscription des élèves ne venant pas du système français est soumise à l'approbation d'une commission d'examen des candidatures, et que l'inscription doit être validée par la Cheffe d'Etablissement.*

*Une première commission d'examen se réunira au retour des vacances d'avril, les résultats seront transmis aux familles par la suite.*

*Pour les élèves ne venant pas du système français, la commission peut demander à ce que l'élève passe des tests de positionnement (en français, mathématiques et anglais). Les frais de passation des tests se montent à 70 000XOF, non remboursables (sauf pour les élèves boursiers français, ou ayant introduit une demande de bourses).*

**La Provisure**

**Dalila MESSEGHEM**